QuickBayt Fly Bait



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000006093 Date de la première version publiée:

23.06.2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Informations sur le produit

Nom du produit : QuickBayt Fly Bait

synonymes : QuickBayt Numéro de la FDS : 122000006093

Utilisation : Lutte antiparasitaire

Société

Elanco Canada Ltd. 150 Research Lane

Suite 120

Guelph, ON N1G 4T2

CANADA 1-800-265-5475

elanco_sds@elanco.com

En cas d'urgence: CHEMTREC International: +1 703-527-3887 (24 hours)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

N'est pas une Substance ou un mélange dangereuse selon le SGH.

Éléments d'étiquetage SGH

N'est pas une Substance ou un mélange dangereuse selon le SGH.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | NoCAS | Concentration (% w/w) |
|-----------------------------------|-------------|-----------------------|
| acide sulfurique, esters de mono- | 68955-19-1 | >= 1 - < 5 |
| alkyles en C12-18, sels de sodium | | |
| imidaclopride (ISO) | 138261-41-3 | 0,51 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : Ne constitue pas une voie d'exposition attendue.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.





Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0

06/23/2020

122000006093

Date de la première version publiée:

23.06.2020

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, contactez immédiatement le

centre antipoison régional ou votre médecin traitant.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

N'importe lequel

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Chlorure d'hydrogène gazeux

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Information supplémentaire

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementa-

tions locales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte

contre le feu.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Usages industriels:

Éviter la formation de poussière.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver dans un endroit sec et frais.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000006093 Date de la première version publiée:

23.06.2020

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--------------------|---------|--|---|-----------|
| Saccharose / Sucre | 57-50-1 | TWA | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | VEMP | 10 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | VEMP | 10 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA (Pous- sière totale) | 10 mg/m³ | CA BC OEL |
| | | TWA (Pous- sière totale) | 10 mg/m³ | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière respirable) | 3 mg/m³ | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière respirable) | 3 mg/m³ | CA BC OEL |
| | | TWA | 10 mg/m ³ | ACGIH |
| | | TWA | 10 mg/m ³ | ACGIH |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Type de Filtre recommandé:

HEPA

Non requise pour une utilisation de ce produit par le con-

sommateur.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques.

Remarques : Non requise pour une utilisation de ce produit par le con-

sommateur.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Non requise pour une utilisation de ce produit par le con-

sommateur.

Mesures de protection : Lors de la manipulation - par le pharmacien, le personnel

hospitalier ou les patients - de médicaments dans leur forme d'administration définie (comprimés ou formulations liquides), aucune mesure de précaution particulière ne doit être prise. Pour la prise ou l'utilisation externe de médicaments prêts à l'emploi, il convient de tenir compte des instructions figurant

sur l'emballage ou dans la notice d'information. Porter un équipement de protection adéquat.

QuickBayt Fly Bait



Version 1.0

Date de révision: 06/23/2020

Numéro de la FDS: 122000006093

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.06.2020

Reportez-vous à l'étiquette pour connaître les exigences visà-vis des utilisateurs finaux.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granuleux

Couleur : rouge

Odeur : faible, caractéristique

Point / intervalle de fusion : 180 - 182 °C

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 20 g/l soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pow: 0,57 (21 °C)

Température d'auto-

inflammabilité

355 °C

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Propriétés explosives : On ne dispose pas d'indications.

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Sensibilité aux chocs : Donnée non disponible

Énergie minimale d'ignition : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Donnée non disponible

Stabilité chimique : Donnée non disponible

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter : Protéger le produit du:

Chaleur.

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Chlorure d'hydrogène gazeux

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

122000006093 Date de la première version publiée: 1.0 06/23/2020

23.06.2020

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

née

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.010 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OECD 402

BPL: oui

Evaluation: Les résultats d'études disponibles ne conduisent

pas à une classification SGH

Remarques: Les données sur une substance comparable

imidaclopride (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 424 mg/kg

Méthode: OECD 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5,323 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol

Méthode: OECD 403

née

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation de la peau

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Espèce Lapin Durée d'exposition 4 h

Provoque une irritation cutanée. Evaluation

Méthode **OECD 404**

Résultat Irritation sévère de la peau

BPL oui

QuickBayt Fly Bait



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000006093 Date de la première version publiée:

23.06.2020

imidaclopride (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux.

Evaluation : Provoque de graves lésions des yeux.

Méthode : OECD 405

imidaclopride (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : OECD 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde Méthode : OECD 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

imidaclopride (ISO):

Type de Test : Sensibilisation cutanée

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Reverse Mutation test





Version 1.0

Date de révision: 06/23/2020

Numéro de la FDS: 122000006093

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.06.2020

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OECD 471 Résultat: négatif

BPL: oui

imidaclopride (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

mutagènes

Génotoxicité in vivo : Résultat: Aucun effet mutagène observé., Pas d'indices lais-

sant présager un effet génotoxique.

Cancérogénicité

Composants:

imidaclopride (ISO):

Résultat : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

imidaclopride (ISO):

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

imidaclopride (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Composants:

imidaclopride (ISO): Effet pharmaceutiques

Remarques : Insecticide

QuickBayt Fly Bait



Version 1.0

Date de révision: 06/23/2020

Numéro de la FDS: 122000006093

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.06.2020

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Méthode: OECD 203

BPL: oui

Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Contrôle analytique: oui

Méthode: OECD 202

BPL: oui

Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Taux de croissance

Contrôle analytique: oui

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

BPL: oui

Remarques: Concentration nominale

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Taux de croissance

Contrôle analytique: oui

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

BPL: oui

Remarques: Concentration nominale

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 14 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Biomasse Contrôle analytique: oui

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

BPL: oui

Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 21 jr Contrôle analytique: oui Méthode: OECD 202

QuickBayt Fly Bait



Version 1.0

Date de révision: 06/23/2020

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

122000006093 Date de la première version publiée:

23.06.2020

Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactéries de boue actives): 680 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration

Contrôle analytique: non Méthode: 88/302/CEE

BPL: oui

Remarques: Concentration nominale

imidaclopride (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 237 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 85 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactéries de boue actives): > 10.000 mg/l

Méthode: OECD 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Biodégradabilité : Biodégradation

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: >= 70 % Durée d'exposition: 28 jr

aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 44 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 93 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.C.

BPL: oui

Photodégradation : Type de Test: Air

Méthode: QSAR

imidaclopride (ISO):

QuickBayt Fly Bait



Version 1.0

Date de révision: 06/23/2020

Numéro de la FDS: 122000006093

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.06.2020

Stabilité dans l'eau

Dégradation par périodes de demi-vie: > 1 a (25 °C) pH: 4

Hydrolyse: à25 °C

Dégradation par périodes de demi-vie: > 1 a (25 °C) pH: 7

Hydrolyse: à25 °C

Dégradation par périodes de demi-vie: env. 1 h (25 °C) pH: 9

Hydrolyse: à25 °C

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Coefficient de partage: noctanol/eau : log Pow: < -2,1 (20 °C) Méthode: OECD 107

imidaclopride (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,57 (21 °C) Méthode: OECD 107

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Eviter la pénétration dans les égouts et la nappe phréatique. Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

imidaclopride (ISO):

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Le produit contient des halogènes organiques.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : S'il est éliminé sous sa forme telle qu'achetée, ce produit ne

constitue pas un déchet dangereux, ni par sa classification, ni

par s





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000006093 Date de la première version publiée:

23.06.2020

Toutefois, en vertu de la loi fédérale sur la conservation et la récupération des ressources (MOE), il est de la responsabilité de chaque utilisateur du produit de déterminer au moment de la mise au rebut si un matériau contenant le produit ou dérivé de celui-ci doit être classé comme déchet dangereux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition des Na: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

tions unies N.O.S.

(IMIDACLOPRID)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Code IMDG

Numéro ONU : UN 3077

Nom d'expédition des Na: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

tions unies N.O.S.

(IMIDACLOPRID)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
Polluant marin : oui

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Réglementations internationales

QuickBayt Fly Bait



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000006093 Date de la première version publiée:

23.06.2020

Protocole de Montréal (substances appauvrissant

l'ozone)

: Non applicable

Convention de Rotterdam (procédure de consente-

ment préalable)

: Non applicable

Convention de Stockholm (polluants organiques per-

sistants)

Non applicable

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

Date de révision : 06/23/2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR